



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

le lundi 27 mai 2024 à 19 h 30
à la salle polyvalente de Lentigny

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2023**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Comptes 2023**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de résultats
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
- 4. Budget du compte des investissements 2024 : modifications**
 - 4.1. Salle polyvalente : création d'un foyer et d'une nouvelle sortie de chemin de fuite*
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Bâtiments : construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire*
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Modérateur de trafic – village d'Onnens*
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. Route d'Onnens à Lentigny : crédit d'étude*
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.5. Route de Chaffeiru à Lentigny : réaménagement*
 - 4.5.1. Rapport de la commission financière
 - 4.5.2. Vote du crédit y relatif

4.6. Adduction d'eau potable – nouvelle installation d'ultraviolets aux sources Maison Rouge

4.6.1. Rapport de la commission financière

4.6.2. Vote du crédit y relatif

5. Association de communes pour la gestion des Eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) : modifications statutaires

(disponibles à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

6. Informations du conseil communal

6.1 Sensibilisation et subvention sur le thème de l'eau potable

7. Divers

Le Conseil communal